



La section de Créteil vous informe

SPECIAL RIFSEEP A CRETEIL

Actuellement, le Régime indemnitaire est basé sur le grade de l'agent. Demain, il sera sur la fonction de celui-ci.

C'est une obligation de par la loi de mettre en place le RIFSEEP dans la fonction Publique Territoriale.

Qu'est ce que le RIFSEEP en quelques mots ?

C'est le Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Il y a 2 éléments dans le RIFSEEP :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise. C'est une partie fixe, comme le régime indemnitaire actuel. Son versement sera mensuel.
- Et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est en rapport avec l'engagement professionnel et la manière de servir. Il ne sera pas automatique, c'est une partie variable d'une année à l'autre et nouveau dans la fonction publique. Il sera versé en 1 ou 2 fois par an.

Est-ce que le RIFSEEP inclus toutes les Indemnités ?

Non,
Il est possible de cumuler avec les indemnités pour travail de nuit, du dimanche ou astreintes, L'IHTS

(Indemnités horaire pour travaux supplémentaires), NBI (nouvelle bonification indiciaire).

Comment cela va-t-il se passer ?

Le poste de chaque agent sera rattaché à un groupe de fonction. L'ensemble des primes et indemnités seront agglomérées afin de constituer le montant mensuel de l'IFSE par groupe de fonction.

Pour la catégorie C : 2 groupes de fonction
Pour la catégorie B : 3 groupes de fonction
Pour la catégorie A : 4 groupes de fonction



Quand le RIFSEEP va être mis en place ?

Le projet du Rifseep pour l'ensemble des agents de la ville et du CCAS doit commencer à être vu en groupe de travail avec les OS fin d'année / début 2024.

La CFDT sera présente et vigilante sur l'ensemble des réunions et temps de travail !

A suivre ...

NATIONAL

14 jours de mobilisation contre la réforme !

14 jours de mobilisation Intersyndicale, des cortèges fournis partout en France et une opinion publique massivement opposée à la réforme... et le gouvernement qui reste sourd !

Le gouvernement tente d'amadouer les OS en expliquant qu'il compte élaborer une grande loi travail. Alors qu'il fallait commencer par cela avant d'obliger tous les salariés à poursuivre deux ans de plus.

Il y a quelques avancés dans la fonction publique mais rien qui justifie l'augmentation de la durée de cotisation.

Un dossier spéciale réforme sur « les 10 points clés » est disponible à la section. Si vous souhaitez le recevoir, contactez-nous par mail.

Revalorisation du Point d'Indice, des cacahuètes plutôt qu'une vraie valorisation !



Selon le ministre de la Fonction Publique, Stanislas GUERINI, le point d'indice sera revalorisé de 1,5 % au 1er juillet.

Une prime du Pouvoir d'achat pourra être versée selon la bonne volonté des Maires de France de 300

à 800 Euros brut en cas d'un salaire de moins de 3250 Euros brut. Sommes-nous concernés ?

A venir au 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indices pour tous soit 25 euros bruts de plus par mois.

On est loin des revendications de la CFDT et des attentes des agents !



Nous vous souhaitons à tous Un Bel été et à septembre !

Vos contacts au CST : José BOISDUR, Serge KRAWIEC, Céline LEBAS, Evelyne BOUCHOUX

Vos contacts à la Formation Spéciale (ancien CHSCT) : Céline LEBAS, Serge KRAWIEC, Mallory FAUVET et Pierre MARCHETTI

Vos contacts à la CAP C : Alexandra CHARON et Agnès LESCHUITA

Pour adhérer en ligne à la CFDT, flashez ce QR Code



Section CFDT ville de Créteil
22 rue de Mesly - 1^{er} étage à gauche
Les mardis et mercredis
Tél : 06.71.88.06.09
Mail : cfdt@ville-creteil.fr